



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°971-2023-276

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

SGAR / DCL

971-2023-10-23-00013 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-22 Approbation des indemnités allouées à la directrice générale par intérim période du 9 juin 2023 au 15 juin 2023 (4 pages)	Page 3
971-2023-10-23-00014 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-23 Approbation des indemnités allouées à la directrice générale par intérim à compter du 5 septembre 2023 (2 pages)	Page 8

SGAR

971-2023-10-23-00013

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-22
Approbation des indemnités allouées à la
directrice générale par intérim période du 9 juin
2023 au 15 juin 2023



**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/22

***Objet : Approbation des indemnités allouées à la Directrice générale par intérim
Période du 09 juin 2023 au 15 juin 2023***

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

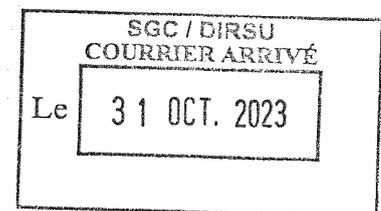
Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions



Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »

Vu la délibération n°3.V.23 du 31 mai 2023 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, portant désignation d'un directeur par intérim,

Vu la délibération n°4.V.23 du 31 mai 2023 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, autorisant le président du Conseil d'administration à signer la convention portant mise à disposition d'un agent public territorial, attaché principal, pour exercer les fonctions de directeur par intérim de l'EPCC MEMORIAL ACTe pour une durée de six mois à compter du 09 juin 2023,

Vu la délibération n° RC/23-321 du 08 juin 2023 de la Commission permanente du Conseil régional portant mise à disposition de l'agent auprès de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémorial ACTe,

Vu la convention n° CR/23-93 RH/23 du 09 juin 2023 signée entre la Région Guadeloupe représentée par son président, et l'Établissement de coopération culturelle Mémorial ACTe, représenté par son président, portant mise à disposition de Madame Manuella BARREAU-MOUTOU, attachée principale, pour exercer les fonctions de directeur par intérim de de l'EPCC à raison de 80% de son temps de travail,

Vu la lettre de mission de Madame Manuella MOUTOU en date du 09 juin 2023,

DECIDE

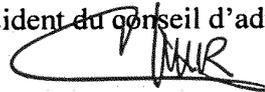
ARTICLE 1 – d'approuver le versement à Madame Manuella MOUTOU d'une indemnité forfaitaire de sujétion de sept cents euros (700,00 €).

ARTICLE 2 – D'autoriser l'Ordonnateur à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

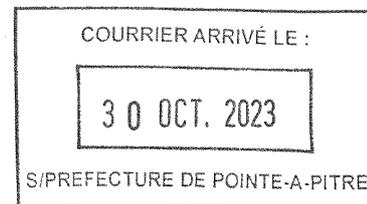
ARTICLE 3 – Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration



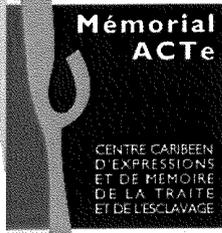
Ary CHALUS



SGAR

971-2023-10-23-00014

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-23
Approbation des indemnités allouées à la
directrice générale par intérim à compter du 5
septembre 2023



Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00
Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/23

Objet : Approbation des indemnités allouées à la Directrice générale par intérim à compter du 05 septembre 2023

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »

Vu la délibération CR/23-620 du 04 septembre 2023 de la portant mise à disposition de l'agent auprès de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémorial ACTe,

Vu la délibération n°7.V.23 du 04 septembre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, portant désignation d'un directeur par intérim,

Vu la délibération n°8.V.23 du 04 septembre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention portant mise à disposition à 80% d'un fonctionnaire territorial pour exercer les fonctions de directeur par intérim du Mémorial ACTe pour une durée de six mois renouvelables une fois

Vu la convention n°CR/23-128 RH/23 du 04 septembre 2023 signée entre la Région Guadeloupe représentée par son président, et l'Établissement de coopération culturelle Mémorial ACTe, représenté par son président, portant mise à disposition de Madame Manuella BARREAU-MOUTOU, attachée principale, pour exercer les fonctions de directeur par intérim de de l'EPCC à raison de 80% de son temps de travail,

Vu la lettre de mission de Madame Manuella MOUTOU en date du 06 octobre 2023

DECIDE

ARTICLE 1 – d'approuver le versement à Madame Manuella MOUTOU d'une indemnité forfaitaire de sujétion de deux mille cinq cent cinquante euros (2.550,00 €).

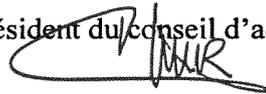
ARTICLE 2 – D'autoriser le remboursement à la Directrice générale de tous ses frais de représentation dans le cadre de ses fonctions et missions

ARTICLE 3 – D'autoriser l'Ordonnateur à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4 - Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darbousier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr